



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Universités Montpellier 1

Demande n° S3110053604

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence mention Droit s'inscrit dans le cadre de l'UFR Droit et science politique de l'Université Montpellier 1. Elle est construite en six semestres successifs qui permettent une progression vers une spécialisation qui, sans être principalement professionnalisante, permet d'envisager une entrée dans la vie active. Cette spécialisation ne se résume pas à une division entre droit privé et droit public. Elle repose sur une association entre plusieurs disciplines relevant des Sciences humaines et sociales.

En L1, les enseignements sont de culture juridique générale associant la connaissance de l'histoire, de l'économie politique et des sciences de l'information par exemple.

En L2, ces enseignements abordent des matières plus spécialisées, ajoutant des options différenciées comme en science politique et philosophie. Dès la fin de ces deux premières années, l'étudiant(e) peut bénéficier des passerelles diversifiées qui peuvent le conduire vers des licences professionnelles ouvertes à l'Université Montpellier 1 (Assistant juridique ; Métiers du notariat) ou bien, vers la licence mention Science politique ou la licence mention Administration publique, ces deux dernières licences ne s'entendant qu'en L3.

La poursuite des études en Droit se comprend essentiellement en L3 mention Droit. Cette L3 permet une affirmation des choix et des orientations, dès le dernier semestre (S6), entre un parcours Droit privé, un parcours Droit public ou un parcours Mobilité internationale.

Avis condensé

- Avis global :

Les parcours proposés aux étudiants en Droit de l'Université Montpellier 1 sont complets et assez diversifiés.

La visibilité de la licence mention Droit risque cependant d'être masquée par les différentes passerelles offertes à l'étudiant(e) seulement à partir de la L3. En effet, au-delà des licences professionnelles, plusieurs itinéraires lui sont possibles à compter de cette année seulement ; ainsi, par exemple, les modalités et les conséquences d'un choix entre la licence Droit, la licence Administration publique ou la licence Science politique ne sont pas explicitées.

De plus, par delà l'enseignement des langues vivantes, aurait pu être signifiée la nécessité d'un dépassement des cadres géographiques locaux et nationaux, en oeuvrant, par exemple, dans le cadrage européen sur les problématiques méditerranéennes.



- Points forts :
 - Equipe pédagogique élargie, cohérente et solidaire.
 - Equilibres tant pour ce qui concerne les emplois du temps que les rapports des enseignements entre cours et travaux dirigés.
 - Formation à une culture juridique à la fois généraliste et fondamentale en assurant de larges ouvertures sur d'autres disciplines.
 - Prise en considération adéquate des environnements sociaux et politiques inhérents aux perspectives développées par les débouchés professionnels dès la L3 et pour les formations de master.
 - Positionnement des enseignements en relation avec les recherches menées au sein des laboratoires de l'Université.

- Points faibles :
 - Dossier insuffisamment renseigné sur l'évaluation et sur la faiblesse du taux de réussite en 3 ans.
 - Explicitation des conséquences des choix en fin de L2 manquante.
 - Suivi pour l'insertion professionnelle et description des débouchés professionnels insuffisants.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

La présentation d'une simple liste de métiers abordables ne permettant pas de rendre compte des compétences attendues, une attention particulière devrait être désormais portée aux descriptifs des débouchés professionnels pour les diplômés de licence en Droit.

Par ailleurs, quelques éléments du dossier relatif à la licence mention Droit devraient s'inscrire dans les enjeux de la politique internationale engagée par l'Université Montpellier 1 notamment quant à la « politique dynamique de co-diplômes et d'internationalisation des formations » (réseau Latinus, programme AVERROES, collaboration à la mise en place d'une université euroméditerranéenne...).

Il conviendra à l'avenir de mieux détailler et expliciter les moyens mis en œuvre pour lutter contre la faiblesse du taux de réussite.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Inséré dans le cadre de la politique générale de l'Université Montpellier 1, le comité de pilotage de la licence en Droit est assez élargi pour permettre l'intégration des enseignants-chercheurs dans des disciplines maîtresses des réorientations possibles. Les Sciences humaines et sociales absorbent ici sans conteste les sciences juridiques (et politiques). Ce comité est particulièrement associé aux réflexions de l'équipe pédagogique.

2 ● Projet pédagogique :

Un recentrage sur la notion de droit permet une recombinaison des parcours à la fin de la L3 comme une ouverture aux masters, aux concours ou aux professions juridiques correspondant à ce niveau d'étude. Le refus d'une spécialisation trop accentuée dès les premières années est constant ; il répond aux préoccupations générales d'un marché du travail en expansion (local et méditerranéen).

En effet, la formation de licence mention Droit de l'Université Montpellier 1 semble s'attacher, progressivement, aux milieux professionnels environnants et aux contextes sociopolitiques, ce qui l'inviterait peut-être à prendre en considération les perspectives émergentes pour une reconsidération de l'espace Europe-Méditerranée.



3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Plusieurs modèles de dispositifs ont été institués au niveau général d'une politique universitaire. Il n'y a pas de développement particulier au niveau facultaire, sauf, dans une certaine mesure, pour une initiation à la culture juridique francophone, alors même que le taux de réussite en trois ans est faible.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Les analyses effectuées par les services de l'Université Montpellier 1 rendent compte d'une préoccupation permanente quant à la poursuite des études au-delà de la licence.

Pour ce qui concerne la licence en Droit, la problématique est agencée en fonction des croisements entre les disciplines, ce qui permet de larges ouvertures sur différentes formations (parfois même en « réorientation ») et des sorties de cursus étudiants de licence adaptées aux professions envisagées. La dynamique d'une insertion professionnelle dépend alors plus de l'étudiant que de la formation...

Il est à noter par ailleurs que des masters sont proposés en droit, science politique et histoire du droit : Droit privé, Sciences criminelles et carrières judiciaires, - Droit de l'entreprise - Sécurité, environnement, qualité, - Droit public, - Droit et gestion de la santé, - Sciences politiques, - AES, et Histoire du droit.